



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Concours d'agent de maîtrise territorial Session 2021

Propos introductifs :

Le rapport de la Présidente du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours externe, interne et troisième voie, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Les concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial sont ouverts dans l'une des spécialités suivantes :

- 1° Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers ;
- 2° Logistique et sécurité ;
- 3° Environnement, hygiène ;
- 4° Espaces naturels, espaces verts ;
- 5° Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ;
- 6° Restauration ;
- 7° Techniques de la communication et des activités artistiques.

Le concours interne, peut comprendre la spécialité : hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines.

Considérant le recensement des besoins régionaux, et les demandes d'organisation formulées par les collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés, et dans un objectif de rationalisation des moyens et de mutualisation des ressources, les centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'en repartissent l'organisation.

Ont été ouverts, pour le compte de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial :

- par le CDG06, les spécialités « **Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers** », « **Environnement, hygiène** » et « **Techniques de la communication et des activités artistiques** », ,
- par le CDG05, les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » et « Espaces naturels, espaces verts »,
- par le CDG13, la spécialité « Restauration »,
- par le CDG83, les spécialités « hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines » et Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ».

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux classé en catégorie C, relève de la filière technique. Il comprend les grades suivants : agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.

Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

Les agents de maîtrise titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou du certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance ou ceux qui justifient de trois années de services accomplis dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles peuvent être chargés de la coordination de fonctionnaires appartenant à ce cadre d'emplois ou à celui des adjoints techniques territoriaux. Ils participent, le cas échéant, à la mise en œuvre des missions de ces agents.

Les agents de maîtrise principaux sont chargés de missions et de travaux techniques nécessitant une expérience professionnelle confirmée et comportant notamment :

- La surveillance et l'exécution suivant les règles de l'art de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie ;
- L'encadrement de plusieurs agents de maîtrise ou de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C ou au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ; ils participent, le cas échéant, à l'exécution du travail, y compris dans les domaines du dessin et du maquettisme ;
- La direction des activités d'un atelier, d'un ou de plusieurs chantiers et la réalisation de l'exécution de travaux qui nécessitent une pratique et une dextérité toutes particulières.

B. Conditions d'accès au cadre d'emplois

➔ Concours externe :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles).

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

➔ Concours interne :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique.

➔ Troisième concours :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

C. Postes ouverts et dates d'inscriptions :

- Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 54 et le nombre total de candidats inscrits est de 452 répartis comme suit :

Spécialités	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	Postes	Inscrits	Postes	Inscrits	Postes	Inscrits	Postes	Inscrits
Bâtiment, Travaux Publics, Voirie réseaux Divers	8	63	15	83	3	12	26	158
Environnement, Hygiène	6	52	10	180	2	19	18	251
Techniques de communication et activités artistiques	3	12	6	27	1	4	10	42
TOTAL	17	127	31	290	6	35	54	452

- La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 08 Septembre 2020
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 14 Octobre 2020
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 22 Octobre 2020

II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

A. Concours externe :

Admis à concourir						
% hommes	% femmes	% - de 20 ans	% entre 20 et 29 ans	% entre 30 et 39 ans	% entre 40 et 49 ans	% 50 ans et +
82.40	17.60	0.80	33.60	36.00	23.20	6.40
125						

Origine géographique des candidats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
36.80	54.40	4.00	4.80

- 91.20 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui correspond à la zone de conventionnement du concours.

Niveaux de diplôme des admis à concourir					
non renseigné	3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac.+ 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,...)
4.00	24.80	37.60	23.20	7.20	3.20

B. Concours interne :

		Admis à concourir				
% hommes	% femmes	% entre 20 et 29 ans	% entre 30 et 39 ans	% entre 40 et 49 ans	% 50 ans et +	
78.99	21.01	20.29	43.12	30.43	6.16	
276						

Origine géographique des candidats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
43.12	48.19	3.99	4.71

- 91.31 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui correspond à la zone de conventionnement du concours.

Niveaux de diplôme des admis à concourir *					
Non renseigné	3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac.+ 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,...)
10.14	42.39	32.97	8.70	3.99	1.81

* selon déclarations des candidats

C. Troisième concours :

		Admis à concourir				
% hommes	% femmes	% entre 20 et 29 ans	% entre 30 et 39 ans	% entre 40 et 49 ans	% 50 ans et +	
68.57	31.43	8.57	48.57	33.14	5.71	
35						

Origine géographique des candidats			
Région PACA		Corse	Autres départements
Département 06	Autres départements		
40	54.29	2.86	2.86

- 94.29 % des candidats proviennent de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce qui correspond à la zone de conventionnement du concours.

Niveaux de diplôme des admis à concourir *					
Non renseigné	3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac.+ 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,...)
14.29	45.71	28.57	5.72	5.71	0

* selon déclarations des candidats

III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées aux Studios de la Victorine à Nice :

- le Jeudi 21 janvier 2021 pour le concours interne,
- et le Vendredi 22 janvier 2021 pour les concours externe et troisième concours.

Les candidats reconnus travailleurs handicapés ont été convoqués aux dates ci-dessus en fonction de leur voie d'accès dans les locaux du Centre de Gestion et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire, ou matériels spécifiques...).

A. Nature des épreuves d'admissibilité :

Les concours d'agent de maîtrise territorial comportent deux épreuves écrites obligatoires d'admissibilité :

Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours
1) Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité. Durée : 2 heures ; Coefficient 3		
2) Des problèmes d'application sur un programme de mathématiques . Durée : 2 heures ; coefficient 2	2) Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques des connaissances techniques , notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité implique de façon courante. Durée : 2 heures ; coefficient 2	

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

Spécialité	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Présents %	Nombre de candidats avec note éliminatoire < à 5/20	Moyenne des épreuves / 20	Nombre candidats avec moyenne ≥ à 10/20
BATIMENT-TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS						
Externe	62	40	64.52	22	6.84	8
Interne	79	66	83.54	0	5.91	3
Troisième concours	12	6	50	0	10.19	2
Total	153	112	73.20	22	-	13

Spécialité ENVIRONNEMENT - HYGIENE	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Présents %	Nombre de candidats avec note éliminatoire < à 5/20	Moyenne des épreuves / 20	Nombre candidats avec moyenne ≥ à 10/20
Externe	51	26	54.90	17	6.23	2
Interne	171	118	69.01	13	9.59	48
Troisième concours	19	15	78.95	5	6.93	1
Total	241	159	65.98	35	-	51

Spécialité TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Présents %	Nombre de candidats avec note éliminatoire < à 5/20	Moyenne des épreuves / 20	Nombre candidats avec moyenne ≥ à 10/20
Externe	12	11	91.67	2	9.15	6
Interne	26	16	61.54	3	9.18	5
Troisième concours	4	3	75	1	7.72	1
Total	42	30	71.43	6	-	12

C. Evaluation des épreuves écrites :

1 – Evaluation de l'épreuve de « Résolution d'un cas pratique » (tous concours) :

Les correcteurs de cette épreuve écrite ont constaté :

1. *Bâtiment, Travaux Publics, Voirie réseaux Divers*

- Bonne analyse documentaire pour la plupart des candidats ;
- Cependant les connaissances restent souvent insuffisantes et le temps mal géré.
- Les candidats auraient dû faire appel à leur logique dans la rédaction du planning demandé.

2. *Environnement, Hygiène*

- Veiller à respecter les consignes données dans le sujet et être plus rigoureux dans la réalisation du plan et ne pas oublier sa légende.
- Mieux maîtriser les mesures de prévention EPI/EPC en lien avec les risques.
- Travailler les calculs et volumes de base ainsi que les conversions.

3. *Techniques de communication et activités artistiques*

- Bien lire la totalité de l'énoncé de façon à bien comprendre la commande, à laquelle les candidats ne répondent souvent pas dans sa totalité ;
- De nombreuses erreurs dans les calculs ;
- Être vigilant sur la présentation de la copie.

2 - Evaluation de l'épreuve de Problème de mathématiques (Concours externe) :

Pour cette épreuve, les correcteurs ont également constaté :

Les candidats ne se servent pas suffisamment du programme pour préparer leur épreuve.

Ils doivent veiller également à bien gérer leur temps et à fournir des justifications complètes sur les réponses apportées.

3 - Evaluation de l'épreuve de Vérification des connaissances techniques (concours interne et troisième concours) :

4. Bâtiment, Travaux Publics, Voirie réseaux Divers :
- Une grande partie des candidats n'a pas traité l'ensemble des questions ;
 - Les réponses sont souvent succinctes et peu détaillées ;
 - Attention à veiller à reconnaître les acronymes ou les sigles usuels de la spécialité ;
 - Surveiller la présentation et s'entraîner sur les calculs de base.
 - Ne pas hésiter à étayer les réponses de croquis ou dessins explicatifs.
5. Environnement, Hygiène :
- Manque de connaissances des matériels ;
 - Beaucoup d'erreurs sur les calculs ;
 - Bonne maîtrise des équipements de sécurité.
6. Techniques de communication et activités artistiques
- Trop de lacunes dans les connaissances pour ce type d'épreuve.

IV - L'ADMISSIBILITE

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et de troisième voie d'agent de maîtrise territorial, le jury a déclaré 87 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

Spécialité BATIMENT- TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	Présents à l'écrit	Seuil d'admissibilité /20	Admissibles
Externe	40	8	12
Interne	66	8	11
Troisième concours	6	8	6
Total	112	-	29

Spécialité ENVIRONNEMENT - HYGIENE	Présents à l'écrit	Seuil d'admissibilité /20	Admissibles
Externe	26	8.50	5
Interne	118	11.20	31
Troisième concours	15	8	3
Total	159	-	39

Spécialité TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES	Présents à l'écrit	Seuil d'admissibilité /20	Admissibles
Externe	11	10.30	6
Interne	16	8.40	12
Troisième concours	3	10	1
Total	30	-	19

A l'issue de cette première phase, au :

- concours externe : 23 candidats sont déclarés admissibles, soit 29.87 % des présents aux épreuves écrites,
- concours interne : 54 candidats sont déclarés admissibles, soit 27 % des présents aux épreuves écrites,
- troisième concours : 10 candidats sont déclarés admissibles, soit 41.67 % des présents aux épreuves écrites

V- L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 6 au 8 avril 2021, dans les locaux du Centre de Gestion. Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, constitués de groupes d'examineurs, représentant chacun un des collèges (élus, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées)

A- La nature des épreuves d'admission :

Le concours d'agent de maîtrise territorial comporte une épreuve orale obligatoire d'admission suivante :

Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours
Entretien visant à apprécier :	Entretien	
1° la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler,	1° ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience.	
2° son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires de catégorie C,	Il vise ensuite à apprécier :	
3° ainsi que ses connaissances en matière d'hygiène et de sécurité.	2° les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C	
Durée : 15 mn ; Coefficient 4	3° ses connaissances et sa motivation	
	Durée : 15 mn dont 5 au plus d'exposé ; Coefficient 4	

B- La participation et les résultats de l'épreuve d'admission :

Spécialité BATIMENT- TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	Postes	Admissibles	Présents %	Moyenne des épreuves orales / 20	Nombre de candidats avec moyenne générale ≥ 10 / 20
Externe	8	12	100	10,25	8
Interne	15	11	100	10,90	5
Troisième concours	3	6	100	11,25	3
Total	26	29	100	-	16

- Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire dans la spécialité « Bâtiment travaux publics, voirie et réseaux divers ».

Spécialité ENVIRONNEMENT - HYGIENE	Postes	Admissibles	Présents %	Moyenne des épreuves orales / 20	Nombre candidats avec moyenne générale ≥ 10 / 20
Externe	6	5	100	13,30	3
Interne	10	31	96,77	10,80	24
Troisième concours	2	3	100	13,50	2
Total	18	39	97,44	-	29

- Un seul candidat au concours interne a obtenu une note éliminatoire à l'épreuve orale dans la spécialité « Environnement Hygiène ».

Spécialité TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES	Postes	Admissibles	Présents %	Moyenne des épreuves Orales / 20	Nombre candidats avec moyenne générale ≥ 10 / 20
Externe	3	6	100	12,58	5
Interne	6	12	100	11,83	7
Troisième concours	1	1	100	15	1
Total	10	19	19	-	13

- Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire dans la spécialité « Techniques de communication et des activités artistiques ».

C- Evaluation des épreuves d'admission :

- ❖ De façon générale, les membres du jury invitent les candidats à mieux se préparer et s'informer, déjà en consultant et attentivement la note de cadrage de l'épreuve.
- ❖ Les candidats aux concours interne et au troisième concours devront veiller également à préparer de façon structurée la présentation de leurs parcours, motivations et leurs projets professionnels.

VI - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité et aux épreuves d'admission des concours externe, interne et de troisième voie d'agent de maîtrise territorial de la session 2021, le jury a déclaré 43 candidats admis en fixant les seuils d'admission selon la répartition comme suit :

Spécialité BATIMENT- TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	Postes	Présents à l'oral	Moyenne générale des épreuves / 20	Seuil d'admission /20	Admis		Total
					Hommes %	Femmes %	
Externe	8	12	11,22	10,79	100	0	8
Interne	15	11	10,02	10,13	80	20	5
Troisième concours	3	6	10,66	11,11	100	0	3
Total	26	29	-	-	93.75	6.25	16

Spécialité ENVIRONNEMENT - HYGIENE	Postes Après basculement	Présents à l'oral	Moyenne générale des épreuves / 20	Seuil d'admission /20	Admis		Total
					Hommes %	Femmes %	
Externe	4	5	11,73	11,57	100	0%	3
Interne	12	30	11,67	12,39	75	25	12
Troisième concours	2	3	11,48	11,54	100	0	2
Total	18	-	-	-	14	3	17

- Dans la seule spécialité Environnement Hygiène :

Au regard de la répartition des postes ouverts par l'arrêté n° 2020-130, et après avoir constaté les résultats obtenus par les candidats à l'issue des épreuves d'admission, le jury a décidé de modifier la répartition des

postes conformément à l'article n°7 du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié.

Spécialité TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES	Postes	Présents à l'oral	Moyenne générale des épreuves / 20	Seuil d'admission /20	Admis		Total
					Hommes %	Femmes %	
Externe	3	6	12,15	12,19	100	0	3
Interne	6	12	11,10	11,33	66.67	33.33	6
Troisième concours	1	1	13,92	13,92	00	100	1
Total	10	19	-	-	7	3	10

A l'issue de cette dernière phase du concours, au

- concours externe : 14 candidats sont déclarés admis, soit 60.87 % des présents aux épreuves orales,
- concours interne : 23 candidats sont déclarés admis, soit 43.40 % des présents aux épreuves orales,
- troisième concours : 6 candidats sont déclarés admis, soit 60.00 % des présents aux épreuves orales.

Concours	Nombre d'admis / lauréats	Non renseigné	Niveaux de diplôme des admis/lauréats				Bac. + 5 et plus (Diplôme d'ingénieur, Doctorat,...)
			3 (BEP, CAP...)	4 Baccalauréat	5 Bac. + 2 (DEUG, BTS, DUT)	6 Bac. +3 ; Bac. + 4 (Licence, maîtrise, Master 1)	
Externe	14	0	7.14	35.71	42.86	14.29	0
Interne *	23	4.35	30.43	26.09	30.43	4.35	4.35
Troisième concours *	6	0	16.67	66.67	16.67	0	0

* selon déclarations des candidats.

Conclusion :

Le jury félicite tous les lauréats du concours et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

La Présidente du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 06.07.2021 Madame Thérèse DARTOIS, Présidente du jury

Signature :